

**DECISION DU PRESIDENT**

**Acte N° 2022100**

**Objet : Levé des canalisations du réservoir Les Simons à Montfaucon.**

Devis n° D2112241

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De faire réaliser un levé des canalisations du réservoir sur la commune de Montfaucon et d'accepter le devis remis par la SELARL CHOLLET - Château-Thierry - selon le devis retenu au montant de **477,50 € HT soit 573,00 € TTC.**

**Article 2 :**

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

**Article 3 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

**Article 4 :**

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 15 novembre 2022

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20221115-2022100-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Publication : 18/11/2022





- Devis N° D22112241  
Dossier N° 221197

Château-Thierry, le 15/11/2022

**USESA**

M. le Président  
4 bis avenue Gustave Eiffel  
02400 CHATEAU-THIERRY

**Objet :** Levé des canalisations du réservoir sur tour Les Simons

Lieu des travaux : Les Simons, 02540 MONTFAUCON  
Références cadastrales :

Page 1

Désignation des prestations	Montant HT
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture de dossier</li><li>- Prise de rendez-vous pour accès au réservoir</li><li>- Déplacement sur les lieux</li><li>- Rattachement planimétrique dans le système Lambert 93 CC49</li><li>- Rattachement altimétrique dans le système NGF</li><li>- Relevé des caractéristiques suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>. Radier</li><li>. Canalisation trop plein</li><li>. Canalisation Vidange</li><li>. Canalisation surverse / refoulement</li><li>. Canalisation distribution</li></ul></li><li>- Calculs topographiques</li><li>- Etablissement et fourniture de la fiche réservoir</li></ul> <p>FRAIS ET HONORAIRES : ouvrage tour</p> <p>Nota : le technicien intervenant sur le réservoir tour sera équipé d'un harnais de sécurité et sa longe.</p>	477,50
Par virement : IBAN FR76 1020 6510 1145 2848 4654 030 - BIC : AGRIFRPP802 Par chèque libellé à l'ordre de : Rodolphe CHOLLET Associés	<b>Total HT €</b> 477,50 TVA 20% 95,50 <b>Total TTC €</b> 573,00
<small>Les honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé</small>	

Date, cachet et signature, précédés de la mention « Bon pour accord »

18/11/2022

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE LA SEINE  
U.S.E.S.A.